

FICHE –Protection et Bien-être animal

THÈME : Écologie

SOUS -THÈME : Biodiversité, maltraitance, signalement, solidarité, entraide

CONSTATS/PRÉOCCUPATIONS

Chaque jour en France, des animaux domestiques sont abandonnés, maltraités ou laissés à l'errance. Ce ne sont pas des faits isolés. C'est une réalité quotidienne, silencieuse.

Pourtant, les communes ont un rôle direct et essentiel : elles sont responsables de la **gestion des animaux errants**, de leur identification, de leur protection et de la **prévention de la maltraitance**. Mais aujourd'hui, ces dispositifs restent insuffisants ou inégalement appliqués selon les territoires. Les animaux dépendent entièrement de nos décisions. Ils ne peuvent pas demander protection, mais nous pouvons l'exiger pour eux.

Pourquoi c'est important pour CC de parler de ce sujet ?

Face à ce constat, il est nécessaire de proposer des mesures concrètes, réalistes et rapidement applicables pour renforcer la protection des animaux domestiques à l'échelle communale.

Mais aussi, il est indispensable d'étendre nos actions à la protection de la faune sauvage qui fait la richesse de nos territoires et participe de la biodiversité.

AXES PROGRAMMATIQUES / ORIENTATIONS / OBJECTIFS

- **Renforcer les dispositifs de protection animale existants** (cf. LOI n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes)
- **Renforcer l'identification** pour sécuriser, responsabiliser et éviter les abandons
- **Lutter activement contre l'abandon** et la maltraitance ;
- **Gérer l'errance animale** notamment pour la population des chats « libres » en passant par une identification (au nom de la commune ou d'une association de protection des animaux), une stérilisation des chats et un relâchement sur site quand l'adoption n'est pas possible
Cette gestion permet de :
 - réduire le nombre de chats errants ;
 - éviter un trop grand nombre de naissances ;
 - favoriser l'intégration de l'animal dans la commune
 - préserver la biodiversité
- Reconnaître pleinement la protection animale comme une **responsabilité publique locale**.
- **Soutenir** les centres de soins pour la faune sauvage.

MISE EN ŒUVRE – PROPOSITIONS A COURT TERME

- **Développer ou renforcer** des partenariats avec les associations de protection animale du territoire
- **Mettre en place des actions pédagogiques** en lien avec les associations de protection animale du territoire. Impliquer les personnes et les structures assurant avec sérieux la garde d'animaux dont la connaissance du terrain, des pratiques à promouvoir et de celle à endiguer est très précieuse.
- **Protéger les animaux errants et développer des campagnes de stérilisation** en lien avec les associations de protection animale du territoire
- **Faciliter l'accès aux soins vétérinaires** pour les foyers les plus modestes (stérilisation, identification, et partenariat avec des vétérinaires engagés)
- **Élaborer un guide** de l'animal en ville et en campagne coconstruit avec les acteurs impliqués

- **Rendre effective la carte** « mon animal est seul chez moi » destinée à assurer la prise en charge de votre animal si vous êtes victime d'un imprévu (contraintes diverses dont : imprévus familiaux, accident, hospitalisation, etc.).

ORIENTATION A PLUS LONG TERME

- **Soutenir** les associations et les refuges du territoire
- **Créer des partenariats** avec des vétérinaires et des associations pour des prises en charge rapides et efficaces
- **Informé la population** sur les mesures de protection animale (domestique et sauvage) et les lois en vigueur
- **Diffuser des guides** sur les bonnes pratiques pour préserver la biodiversité et protéger la faune sauvage
- **Sensibiliser et former** les habitants pour renforcer la vigilance concernant la maltraitance animale
- ...

TRANSVERSABILITES AVEC D'AUTRES THÈMES /ORIENTATIONS qu'elles relèvent de l'agglo ou de la municipalité

Biodiversité, Maltraitance, Solidarité, Santé publique, responsabilité

Voir notre Fiche « sécurité », la solidarité et la bienveillance s'exerçant également au profit de nos animaux domestiques

ACTEURS A IMPLIQUER / PARTENARIATS à créer

- **CDAR (comité pour la défense animalière du Rabastinois)** à Rabastens
- **L'univers des 4 pattes de compagnie**, refuge à l'Isle sur Tarn
- **La SPA - Refuge Le Garric** à Albi
- **E.V.A. Espoir de vivre animaux** à Brens
- **LPO (Ligue pour la protection des oiseaux)** du Tarn
- **Endemic'Amis** association de sauvegarde de la faune sauvage à Terre-de-Bancalié
- Collectivement selon leurs envies et volontés, **les acteurs de la garde d'animaux domestiques** actifs à Couffouleux
-

GESTION RESPONSABLE

L'Association CNPA (Conseil National de la Protection Animale) a lancé le numéro d'appel national 3677 pour signaler les maltraitances animales.

Cette ligne téléphonique est ouverte 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, le samedi de 10 h à 19 h, ainsi que le dimanche et les jours fériés de 10 h à 17 h.